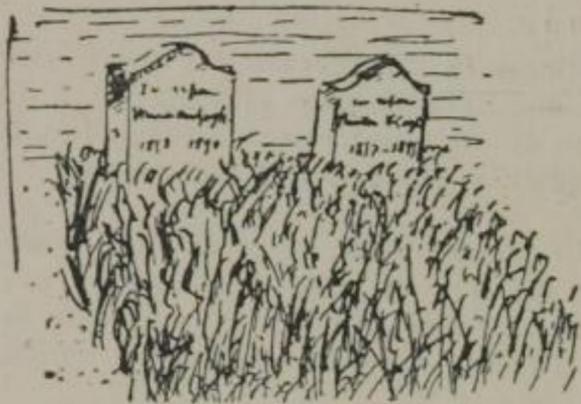


VAN GOGH'S GRAB

Unser Freund Cottereau in Paris schrieb letzthin dem Kritiker Tabarant folgende Zeilen:

«J'étais à Auvers. Je suis allé jusqu'au cimetière voir la tombe de Van Gogh. J'eus beaucoup de peine à la trouver, les gens du pays ne la



connaissant pas. On admire Van Gogh dans le monde entier. Il a, dans les quelques semaines qui précédèrent sa mort, plus fait pour la célébrité d'Auvers que tout autre, et cependant personne ne peut indiquer sa tombe. Personne ne s'en soucie. L'herbe y pousse dru, et j'en ai pris le croquis que voici. Triste, triste! Allez voir et réveillez le culte du souvenir.»

Tabarant justement ému par cette lettre la publia dans la Vie artistique et faisait suivre cette publication des lignes suivantes en reproduisant un croquis de Cottereau qui donnait de la tombe des frères Van Gogh l'idée de tristesse et d'abandon apparent où elle se trouve:

On sait que Vincent Van Gogh repose au cimetière d'Auvers depuis juillet 1890. Son frère Théodore, mort en 1891, fut inhumé auprès de lui en 1914. Ainsi s'atteste au delà de la tombe l'exemplaire affection qui les liait tous les deux.

«...Je vois l'enterrement qui gravit la côte d'Auvers dans un tropical soleil, parmi la crépitation des blés mûrs, écrivait Emile Bernard en 1891, et aussi cette tombe ignorée du fond de laquelle il appela son frère qui l'aima tant, qui lui fut tant dévoué et dont le nom restera indissolublement lié au sien.»

Mais, cette tombe, convient-il de la libérer de l'herbe envahissante?

M. Paul Gachet, fils du docteur Gachet qui donna ses soins à Van Gogh durant les trois jours d'agonie qui ajoutèrent au drame de son suicide, estime — nous écrit-il — que changer quoi que ce fût à l'état «d'abandon voulu» de la tombe, serait «contraire à l'esprit de Van Gogh et à la volonté de Mme Théodore Van Gogh».

Respectons la volonté des ayants droit, puisqu'elle est nettement et fermement exprimée mais il n'est pas défendu de poser la question:

«Est-il possible que le peintre et poète des fleurs que fut Vincent n'ait pas droit aux richesses dorées des soleils d'or, aux rutilences des tulipes, aux somptuosités des beaux lys d'argent plus riches que des manteaux de roi, à toute la gamme des couleurs dont il émaila tant de toiles célèbres. —»

Henri Cottereau